

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 41.
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

AVIS.

Le bureau d'abonnement au journal *LA LIBERTÉ*, et le dépôt de numéros pour la vente, établis précédemment chez M. MERA, rue Lafont, ont été transférés, à partir du 30 mai, chez M. Guilbert, libraire, rue Puits-Gaillot, 3.

Lyon, 6 juin.

Les oppositions.

La monarchie abattue, tous les esprits se rallièrent à une même pensée généreuse — sauver la chose publique. — La curée n'était point encore ouverte et la meute des ambitions, retenue par la crainte ou par un reste de pudeur, se voilait du libéralisme le plus pur, et faisait sonner haut son entier désintéressement. — On attendait.

D'ailleurs cet ébranlement inattendu avait remué si violemment le sol, que les plus hardis tremblaient de le voir manquer sous leurs pas. La République proclamée par quelques voix audacieuses n'avait pas reçu de la volonté nationale une sanction définitive. — Les chefs du mouvement, effrayés du chemin parcouru, hésitaient dans leur conduite et leurs résolutions. — Ils sentaient que la royauté, si vite déracinée, les menaçait dans sa chute d'un revirement imprévu. — Les départements grondaient, les grands centres industriels se soulevaient avec violence.

Aussi la peur étouffait les appétits — la peur confondait les volontés et les entraînait vers un but unique — sauver la patrie.

Mais, quand les jours se succédèrent sans amener une réaction monarchique, quand la République fut acceptée ou par indifférence, ou par nécessité, ou par la sympathie qu'elle inspirait à la minorité intelligente de la population, le courage revint aux plus tièdes, leurs dents fermées se desserrèrent, les gosiers altérés s'ouvrirent et la curée commença.

Le partage fut inégal. Le Gouvernement provisoire, débordé, contint de son mieux ce flot de solliciteurs qui montait d'heure en heure, de minute en minute. Les républicains de la veille pullulaient comme les grains de sable sur les bords de l'Océan. Tous ils avaient souffert. Tous ils avaient sauvé le pays. Tous ils avaient, pendant dix-huit années, traversé en martyrs la monarchie constitutionnelle. Le roi déchu, à les en croire, était l'ennemi intime et acharné de chacun d'entre eux. Le fer, le feu, la corde, l'eau, la prison, l'exil, la détention avaient éclairci leurs rangs pressés, bu leurs larmes, épuisé leur sang, désolé leurs familles.

Le gouvernement, attendri, leur tailla de son mieux une réparation dans le manteau de Louis-Philippe. Il destitua, suspendit, révoqua, créa, le tout pour caser les victimes infortunées de la barbarie royale. Mais le manteau était court, et les martyrs nombreux. Le pays commençait à murmurer

de ces hécatombes de fonctionnaires et à trouver que les solliciteurs, comme le phénix, renaissaient trop souvent de leurs cendres : Les sacrificeurs s'arrêtèrent...

Depuis, cette unanimité des premiers jours de la révolution a subi de profondes atteintes. Les hommes qui prêchaient avec une sainte ferveur la confiance, se sont transformés en insulteurs perpétuels. Les renommées les plus pures ont été saluées d'accusations ignobles. Tout ce qui dépassait de la tête le niveau populaire a dû subir les outrages les plus odieux. Il y a trois mois, « la démocratie était sublime, inébranlable, éternelle. — Son règne arrivait. — Le continent devait s'incliner et l'adopter d'enthousiasme. » Aujourd'hui, écoutez ceux-là mêmes qui entonnaient ce rayonnant hosanna ! « La démocratie agonise, — c'est une cause perdue. » Les vieux pouvoirs, un instant ébranlés en Europe, sont « raffermis pour jamais. » Le lyrisme a tourné un pamphlet : Le dithyrambe est devenu satire. Et c'est au nom de l'avenir, c'est au nom des intérêts populaires, que ces critiques amères se produisent journellement ! C'est au nom des principes républicains que l'on remet en vigueur cette vieille maxime du despotisme : Diviser pour régner ! La mauvaise foi est trop insigne pour trouver du crédit. L'oreille de l'âne passe sous la peau du lion ; et cette opposition *quand même* provient, on le sait, d'une source unique et très peu mystérieuse, l'ambition inassouvie !

Est-ce à dire que les actes de l'Assemblée nationale soient à l'abri du soupçon et du blâme ? Est-ce à dire que nous avançons d'un pas ferme vers l'avenir ? Est-ce à dire, enfin, que nous ayons une foi aveugle dans nos gouvernants actuels ? Non ! Nous ne sommes pas une édition nouvelle des *satisfaites* constitutionnels ; mais quand rien n'est affirmé, quand rien n'est définitif, quand la constitution, cette pierre fondamentale de l'édifice républicain, n'est pas même ébauchée, nous regardons comme un devoir rigoureux de nous abstenir.

Encore, si ces démolisseurs opiniâtres avaient l'excuse d'une conviction sincère : s'ils n'obéissaient pas tous à de misérables rancunes ou à de misérables cupidités ! Mais il n'en est pas un auquel on ne puisse arracher son masque d'emprunt ! pas un qui n'ait dans l'âme quelque trahison secrète, pas un qui ne couve une arrière-pensée déloyale !

Aussi, quelle improbité dans ces appréciations, dans ces jugements de chaque jour ! Quel acharnement à grossir des faits insignifiants, à les dénaturer, à les travestir ! Quelle rage furieuse se décèle dans ces pages acerbes, où le *moi* apparaît à chaque ligne, à chaque expression ! Prophètes sinistres, ils s'enrouent à maudire, ils se consument en lamentations vaines, en malédictions impuissantes.

Mais qu'importent ces oppositions sans pudeur qui s'anulent par l'excès même de leur violence ? La démocratie n'a rien à redouter de leurs efforts ; car leurs clameurs furibondes n'éveilleront jamais le plus faible écho ! V***.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, — Égalité, — Fraternité.

ARRÊTÉ.

« Nous, commissaire de la République dans le département du Rhône :

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mai dernier, qui a fixé au 6 juin prochain la réunion de l'Assemblée des électeurs de la ville de Lyon, pour procéder à l'élection du Conseil municipal ;

Vu notre arrêté du 24 du même mois, relatif à cette convocation ;

Sur les observations qui nous ont été présentées par M. le maire de Lyon ;

Considérant qu'il est matériellement impossible de pourvoir, dans ce délai, aux détails préliminaires de l'élection et au jugement des réclamations qui peuvent s'élever sur la composition des listes électorales ;

Attendu l'urgence,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Les élections municipales de la ville de Lyon, qui devaient avoir lieu le 6 juin courant, sont renvoyées au mardi 13 du même mois.

Art. 2. Le délai pour les réclamations est prorogé jusqu'au vendredi 9, à minuit.

Art. 3. Les cartes, déjà délivrées en vue des élections du 6, seront valables pour la convocation du 13.

Fait à Lyon, le 5 juin 1848.

Le Commissaire de la République,

MARTIN BERNARD.

Nous souhaitons vivement que le renvoi à huitaine des élections municipales n'ait pas d'autres causes que celles dont fait mention l'arrêté de M. le Commissaire de la République.

La rumeur publique n'est pas entièrement d'accord avec M. le maire de Lyon, et les observations qu'elle présente portent sur des points tout différents.

Nous ne nous ferons pas l'écho des accusations dirigées contre la municipalité provisoire ; seulement, nous engageons instamment ceux de nos concitoyens qui n'auraient pas reçu leurs cartes d'électeurs à les réclamer sans délai.

Nous les engageons, en outre, à profiter des quelques jours accordés pour s'entendre sur le choix des candidatures définitives, et pour combattre certaines influences qui, à défaut d'autre mérite, ont au moins celui de la discipline et de l'activité.

Le club Central démocratique a publié hier sa liste de candidats aux fonctions municipales. C'est en vain que nous y avons cherché le nom de M. Démophile Laforest. Il n'y figure pas, mais, en revanche, vingt autres membres du Comité de l'Hôtel-de-Ville sont proposés aux suffrages des démocrates lyonnais.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 7 Juin 1848.

VOYAGE EN ICARIE.

(Suite. — Voir les variétés des 17, 18, 20, 22, 24, 28 et 30 mai, et les feuillets des 1^{er}, 3, 4, 5 et 6 juin.

A quoi bon enfin ces mineurs obstinés qui vont cherchant, la lampe philosophique à la main, les minerais d'or, de fer, de diamant et de plomb dont l'âme se compose ; à quoi bon ces plongeurs hardis qui allaient chercher au fond du cœur, au risque de s'y perdre, cette perle inestimable que l'on nomme vérité ?

Était-ce pour amuser pendant deux ou trois heures les oisifs d'Athènes, de Rome, de Londres, de Séville et de Paris ? Non, monsieur Cabet, c'était pour doter l'humanité d'une vérité inconnue, d'une philosophie nouvelle, d'une science ignorée. Ils prenaient le théâtre parce que le théâtre est l'expression la plus sympathique, la plus vivante des passions et des sentiments, parce que les hommes y sont représentés par des hommes, parce que ces hommes se meuvent devant leurs semblables avec le rire, avec les larmes, avec la joie, avec la douleur, avec toutes les impressions, enfin, qu'il a plu à leur créateur de leur donner, parce qu'ils marchent vers le dénouement de l'œuvre, comme les hommes acteurs de Dieu vers le dénouement du monde, escortés de leurs bons et mauvais instincts, de leurs bonnes et mauvaises pensées ; parce que le rideau tombant sur l'œuvre, le grand my-

the philosophique surgissait tout-à-coup aux yeux des spectateurs pensifs comme l'âme surgit du cadavre quand Dieu lui fait signe de remonter au ciel et que les spectateurs alors rentraient chez eux silencieux et graves, non pas niaisement satisfait du plaisir qu'ils venaient d'avoir, mais reconnaissants de la révélation que le poète venait de leur faire.

Voilà ce qu'était, voilà ce que doit être le théâtre, partout ailleurs qu'à Icara, bien entendu. Mais vous n'examinez pas les choses au même point de vue que nous, monsieur Cabet ; ce qui vous préoccupe, vous, ce n'est point l'idée qui préside à l'œuvre que l'on joue, mais la façon dont les spectateurs sont assis ; ce que vous voulez, c'est que l'on voie bien et que l'on entende bien ; mais peu vous importe ce que l'on verra et ce que l'on entendra, que la pièce soit de Shakespeare ou de Ducis, de Molière ou de Pradon, de Goethe ou d'Iffland, de Schiller ou de Raupach, de Victor Hugo ou de M. Siraudin, peu vous importe, pourvu que vos Icaréens aient leurs billets rendus gratis à leur domicile et puissent tenir 15,000 dans la salle.

Voyons, monsieur Cabet, répondez ; d'où vient cette impertinente incurie des grandes choses qui fait le caractère dominant de votre livre ? Pourquoi, au lieu de regarder le monde du haut d'une montagne, cherchez-vous à le voir par le soupirail de votre cave ? Pourquoi n'estimez-vous les hommes qu'à l'égal des animaux qui sont satisfaits si leurs besoins sont remplis ? Pourquoi soufflez-vous avec tant d'insistance sur la lumière divine que Dieu amène au front du poète et de la femme — ce roi et cette reine de la création ?

Vous travaillez pour le peuple, dites-vous, monsieur Cabet, mais vous vous défiez trop de l'intelligence du peuple. Moi

aussi je travaille aussi parfois pour ce peuple, et je vous le dis, ce peuple que vous calomniez par le doute que vous faites de lui, sait parfaitement distinguer l'automate de l'homme.

Il admire le talent du mécanicien.

Mais il s'agenouille devant le créateur.

(Huitième lettre.)

LES FEMMES.

Nous voici arrivés à un chapitre du livre de M. Cabet pour lequel nous avions réservé, nous devons le dire, notre attention la plus sérieuse et notre plus minutieuse curiosité.

En effet, ce chapitre est intitulé : FEMMES, et nous étions désireux de connaître les nouveaux aperçus que l'illustre voyageur allait nous donner sur cet être qui souvent varie, s'il faut en croire François I^{er}, et qui est mobile comme l'onde, s'il faut en croire Shakespeare, cet autre roi dont jusqu'à présent Icara ne paraît pas avoir produit le pareil, malgré sa savante organisation.

Nous avons lu bien des livres, questionné bien des philosophes pour savoir à quoi nous en tenir sur la femme qui a commencé par perdre le monde, comme Eve, et qui a fini par le sauver, comme Marie.

Certes, s'il y a une question intéressante, parce qu'elle est infinie, c'est celle de la femme, de la femme qui prend l'homme au berceau et le conduit jusqu'à la tombe, sous tous les visages, sous toutes les formes, sous tous les prétextes, éternelle transformation d'un même amour, moitié de notre âme, qui cherche toujours l'autre, mue par cette loi immuable des affinités et des attractions, et qui, pour être toujours

Ainsi, l'homme dont l'intelligence, l'énergie et l'infatigable dévouement ont présidé aux destinées de notre ville pendant deux mois de crise et d'agitations menaçantes, l'homme que 127,000 électeurs ont envoyé à la représentation nationale, ne mérite plus de siéger dans ce conseil qu'il a dirigé avec tant de courage et de prudence depuis le 25 février ! Son indignité est prononcée par ceux-là même qui ont battu des mains à son installation, et ont inscrit son nom sur leurs bulletins électoraux du 25 avril, avec toute la cité, avec tout le département !

Quel crime le citoyen Laforest a-t-il donc commis à l'endroit du club Central démocratique pour s'attirer cette éclatante exclusion ?

Serait-ce pour n'avoir pas protesté avec son collègue Greppo contre l'arrestation de Barbès, Albert et Courtais ?

Ou simplement, parce qu'après un mois de législation, il n'a pas encore organisé le travail, fait la constitution, assis la société sur de nouvelles bases, anéanti les abus et doté le pays de toutes les réformes promises par la révolution de Février ?

Quelles que soient les causes de sa disgrâce, nous ne pouvons que l'en féliciter ; car l'arrêt de proscription fulminé par le club Central est une conséquence logique des principes et de la ligne de conduite de cette société. M. Laforest et le parti qui a la prétention de représenter à Lyon la pure démocratie ne sauraient, en effet, comprendre le Gouvernement républicain et l'administration municipale de la même manière.

Mais viennent les élections du 13, et sans aucun doute les habitants de la section de l'Hôpital vengeront dignement notre honorable concitoyen d'une aussi odieuse ingratitude !

Ce que nous redoutions n'est point arrivé. L'Assemblée nationale n'a pas adopté les conclusions de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Louis-Blanc.

Nous n'aurions pas craint de blâmer hautement un vote dont le caractère impolitique et dangereux a été signalé par les Républicains de toutes nuances, et qui eût ouvert la porte aux proscriptions des minorités par les majorités.

Si la chambre, s'inspirant de la pensée de M. Jules Favre, n'avait livré M. Louis Blanc aux procureurs de la République que pour lui fournir l'occasion de se disculper, nous aurions, dans une certaine mesure, excusé et compris cette décision. Mais écouter la défaveur qui s'attache à la personne et aux doctrines économiques de M. Louis Blanc, obéir à la sourde animosité qui couve contre lui depuis l'attentat du 15 mai ; à cette impatience au moins inconvenante, qui s'est manifestée sur une partie des bancs de l'Assemblée, un tel aveuglement eût été déplorable et nous eût douloureusement affecté.

En laissant de côté la *légalité*, qui a beaucoup trop préoccupé quelques organes de la presse, nous soutiendrons que l'inviolabilité des représentants du peuple est sacrée ; que l'Assemblée doit la maintenir, et ne faire acte de souveraineté pour l'abdiquer que dans des circonstances très rares, avec une extrême circonspection, et seulement alors qu'une évidente culpabilité voue le député accusé au niveau inexorable de la vindicte publique.

La position de M. Louis Blanc était autre. Les faits articulés par M. le procureur général et les renseignements mystérieux recueillis par l'instruction n'autorisaient pas l'Assemblée nationale à faire aussi bon marché d'une de ses plus précieuses prérogatives. En votant de *confiance*, la majorité aurait pensé faire acte de haute impartialité, de rigoureuse justice, tandis qu'elle eût obéi, en réalité, à l'impulsion réactionnaire dont elle ne se défie pas assez, et décrété avant tout la proscription d'un *ennemi politique*.

On annonce que MM. Portalis, procureur général, et Landrin, procureur de la République, ont adressé leur démission

à M. le ministre de la justice. On disait que cette résolution était motivée non par le vote de l'Assemblée, mais par l'attitude du cabinet dans une question qui n'avait été soulevée qu'avec son assentiment formel. Tout le monde comprendra le sentiment qui aurait inspiré cette détermination ; mais si cette nouvelle est exacte, nous regretterions vivement que la justice fût privée désormais du concours de deux magistrats qui, dans des temps si difficiles, ont su constamment se maintenir à la hauteur de leurs fonctions et auxquels personne n'aura à reprocher d'avoir manqué dans l'accomplissement de leurs devoirs, de dévouement et d'énergie.

Italie.

MILAN, 31 mai. — Depuis quelques jours, une vive agitation se manifeste à Milan et a pour cause les réclamations faites au gouvernement provisoire par une partie de la population qui demandait que l'annexion au Piémont n'eût lieu qu'à des conditions stipulées d'avance.

Voici ces conditions :

1° Inviolabilité de la garde nationale, telle qu'elle est organisée aujourd'hui ; 2° liberté absolue de la presse ; 3° droit d'association ; 4° immutabilité de la loi électorale basée sur le suffrage universel.

Le gouvernement provisoire s'est engagé, par une proclamation affichée sur tous les murs de Milan, à faire prévaloir une partie des prétentions exprimées par la population milanaise ; mais pour la quatrième condition, concernant la loi électorale, il a répondu qu'il ne lui appartenait point d'engager l'avenir ; que le suffrage universel serait appliqué pour la nomination de l'assemblée constituante et que c'est celle-ci qui déterminerait les bases définitives sur lesquelles la loi électorale serait établie.

Ces assurances avaient rendu un peu de calme à la ville, mais la turbulence des partis ne tardera pas, sans doute, à renouveler ces regrettables dissensions.

Comme l'on accusait le roi Charles-Albert d'être disposé à abandonner le Vénitien à l'Autriche pour garder la Lombardie, il vient de donner une proclamation dans laquelle il déclare qu'il combat pour la libération de toute l'Italie, et qu'il ne déposera les armes que lorsqu'il ne restera pas un seul Autrichien sur le sol d'Italie.

Dans les états vénitiens, il n'y a plus que la capitale qui reste républicaine. Les autres villes ont imité la Lombardie en ouvrant les registres pour y voter l'union au Piémont.

Les duchés de Parme et de Modène se réunissent définitivement aux états sardes, et l'on peut considérer, dès aujourd'hui, leur annexion comme un fait accompli. Cette nouvelle, donnée officiellement par M. Soreto, à la chambre des députés de Turin, y avait excité le plus vif enthousiasme.

A Vicence, après l'affaire dont nous avons rendu compte, les Autrichiens sont revenus en plus grand nombre et furieux de leur échec. Le combat s'est engagé de nouveau et a duré pendant neuf heures avec le plus grand acharnement de part et d'autre. Malgré l'avantage des positions, qui est resté aux troupes italiennes, leurs pertes sont assez fortes, celles de l'ennemi sont encore plus considérables.

SICILE. — La plus grande effervescence règne en Sicile, et l'émotion produite par les événements de Naples, loin de s'apaiser, grandit tous les jours. Des adresses se signent partout pour engager le gouvernement sicilien à envoyer une expédition nationale du côté du Phare et y relever le parti libéral. La chambre des députés suit l'enthousiasme général, mais la chambre des pairs demande à ajourner. Cette réserve a déçu la population de Palerme, une émeute même a eu lieu, et les proclamations les plus exaltées ont été partout affichées. Des listes de volontaires se dressent et sont déjà couvertes de 15,000 signatures.

A Messine, l'ardeur populaire n'est pas moins vive, et 1,500 Messinois ont déjà passé le détroit et sont débarqués à Pizzo avec cinq pièces d'artillerie.

nouvelle et se faire toujours désirer, change de face et de rom, et s'appelle tantôt mère, tantôt épouse, tantôt fille, tantôt sœur.

Lavater, cet espion des sentiments, des impressions et des vices humains ; ce philosophe persévérant qui suivait la ligne du visage jusqu'à ce qu'il en trouvât la soudure au cœur de l'homme, ce sage si près d'être un fou, avoue ingénument qu'il ne peut rien dire de certain sur la femme.

Heureusement M. Cabet s'est chargé de combler cette lacune, et vous allez voir comme il la comble facilement.

Mais, allez-vous nous dire, il y a femme et femme ; si fort que soit M. Cabet, il n'a pu fondre toutes les espèces dans une même famille, tous les métaux dans un même creuset.

C'est ce qui vous trompe.

Croyez-vous que M. Cabet soit assez curieux, assez rêveur ou assez artiste pour s'occuper des différences ou des contrastes ? Point du tout. M. Cabet prend le moule qu'il a fait lui-même, il précipite là-dedans la matière qu'il croit humaine, et son produit vient de face ou de profil, bossu ou bancal, borgne ou aveugle, puis quand l'homme est sur ses pieds, M. Cabet, Prométhée moderne, lui dit : « Marche » et l'homme tombe au lieu de marcher ; car il n'a ni le cœur qui renferme la vie, ni le cerveau qui la transmet, ni la passion qui les fait mouvoir.

Mais peu importe à M. Cabet, et cela ne l'empêche pas de poursuivre son utopie. Pourquoi M. Cabet n'a-t-il pas choisi le rêve ? Au moins le rêve a la couleur à défaut de la forme, la poésie à défaut de la réalité. Il a le mérite de se faire regretter quand il disparaît, et nous ne sommes pas sûrs de regretter l'Éclair, quand elle disparaîtra.

Pourquoi donc y aura-t-il toujours des gens qui voudront appliquer la toise, avec laquelle on mesure les conscriptions, à la société tout entière ? Pourquoi y a-t-il des gens qui imposent un niveau à l'homme, et qui, plagiaires de Dieu, lui disent :

Tu n'iras pas plus haut.

Pourquoi ces gens-là ne donnent-ils pas deux poumons à ceux qui n'en ont plus qu'un, deux jambes à ceux qui en ont perdu une ?

Pourquoi ne demandent-ils pas que tous les hommes aient la même couleur de peau et la même teinte de cheveux ?

Pourquoi ne mettent-ils pas d'autres pieds à ceux qui sont trop petits ? pourquoi ne coupent-ils pas la tête à ceux qui leur paraissent trop grands ?

Quand tous les hommes seront au niveau moral de M. Cabet, quelle sera l'œuvre du Seigneur et que restera-t-il à faire à la Providence ?

Nous allons le dire.

Quand M. Cabet aura réglé tous les cœurs, comme je ne sais plus quel roi voulait régler toutes les pendules ; quand tous les cadrons humains marqueront la même heure, qu'aura produit M. Cabet, si ce n'est une harmonie inutile et discordante ? car, il aura beau faire, si toutes les aiguilles marchent ensemble, tous les timbres n'auront pas le même son.

Mais revenons aux femmes de M. Cabet.

Vous croyez peut-être que M. Cabet a choisi un type et que, malgré vous, ce type viendra de temps en temps visiter votre imagination comme ceux de nos poètes, comme Ophélie, Desdémone ou Juliette.

Algérie.

La soumission des Flittas s'est accomplie moins promptement et moins paisiblement que nous n'avions cru pouvoir le prédire dans notre numéro du 20 mai. Arrivé le 16 mai Melaab-Mta-Cheurfa, M. le général Pélissier trouva les insurgés dans des dispositions beaucoup moins conciliantes que l'on avait dû le penser d'après leurs premières ouvertures. Il fallut recourir à la force.

Le 17 au matin, le général fit battre, dans tous les sens, six petites colonnes formées de ses propres troupes et de celles de M. le colonel Maissiat, tout ce terrain réputé inextricable qui borde les deux rives de l'Oued-Menasta, au-dessus du point où il change son nom contre celui de Djed-débouchés et la cavalerie et les goums arabes surveillèrent tous les montagnards ne tardèrent point à s'apercevoir que les précipices et les bois sur lesquels ils avaient trop compté jusqu'ici, ne les sauveraient point.

Après une affaire très vive dans laquelle ils n'eurent pas moins de 80 à 90 hommes hors de combat, plus de 50 des leurs et une grande quantité de troupes étant tombés entre les mains du général, ils renoncèrent à une plus longue résistance.

Au bout d'une trêve de 48 heures, accordée pour leur donner les moyens de s'entendre, toutes les conditions imposées étaient accomplies.

Ce dernier acte de vigueur a rétabli complètement l'ordre et la paix dans toute la subdivision de Mostaganem. M. le général Pélissier a renvoyé les troupes dans leurs garnisons, et est rentré de sa personne à Oran, le 27 mai.

M. le colonel Maissiat, avec les troupes de la subdivision de Mascara, continue une simple tournée de police vers Tiaret, et ne tardera point à rentrer dans le chef-lieu de son commandement.

La province d'Oran est aujourd'hui entièrement soumise et calme.

M. le général Marey, qui seul tenait la campagne dans la province d'Alger, vient de rentrer à Médéah, après avoir eu complète satisfaction des Ouled-Nayl et des autres tribus du Sud jusqu'à El-Lagrouat.

M. le colonel Canrobert, commandant la subdivision de Bathna, continue dans le Djebel-Aurès une expédition qui n'a rencontré qu'une faible résistance et dont le résultat certain sera d'asseoir sérieusement notre autorité dans la contrée montagneuse et difficile qui s'étend à l'ouest de la route de Bathna à Biskara. Tout sera terminé dans les premiers jours de juin.

L'émotion excitée dans la subdivision de Bône par l'odieuse complot que nous avons fait connaître a été heureusement calmée par les nouvelles exactes promptement répandues dans le pays. Nos populations européennes ne recommenceront pas, il faut l'espérer, une si périlleuse expérience.

En résumé, notre situation vis-à-vis des Arabes est aussi bonne qu'on puisse la désirer dans les circonstances présentes.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 3 juin.)

M. le président : Nous allons donc de nouveau poser la question. Ce qu'il y a de plus simple, c'est d'en appeler au scrutin de division.

Plusieurs voix : Non ! non ! on ne peut pas mettre le règlement aux voix ! il faut obéir au règlement ! Le vote était acquis !

M. le président, agitant sa sonnette : Voulez-vous vous taire ? Je parle dans un intérêt de justice. Le vote de division va avoir lieu. (Non ! non !) Ceux qui voteront pour les conclusions de la commission passeront par la porte de droite ; ceux qui voteront contre les conclusions de la commission sortiront par la porte de gauche.

Un grand nombre de membres s'empressent aussitôt de sortir.

Erreur !

M. Cabet n'est pas poète, lisez-le, et vous le saurez aussi bien que nous.

Mais, enfin quelle sera sa femme ?

Sera-ce la Luerèce qui se tue pour réparer le crime causé par l'amour qu'elle a inspiré ?

Sera-ce l'Aspasie qui vit de l'amour qu'elle inspire ?

Sera-ce la Virginie qui aime mieux mourir que de se prostituer nue à un matelot, et qui ne comprend la virginité l'âme que comme complément de la virginité du corps ?

Sera-ce la Madeleine, folle d'abord, repentante ensuite, sainte et martyre plus tard ?

Sera-ce l'ange des grands génies : La Laure de Pétrarque, l'Éléonore du Tasse, la Béatrice du Dante ?

Sera-ce l'impudique Manon qui perd l'âme de Des Grieux ?

Sera-ce la vertueuse Charlotte qui perd l'âme et le cœur de Werther ?

Sera-ce la Pasiphaë aux désirs monstrueux ? car avec M. Cabet toutes les suppositions sont possibles.

Rien de tout cela.

Que sera-ce donc ?

Vous allez voir.

— Nous étions réunis et joyeux, dit M. Cabet à la page de son livre, quand Valmor aperçut Eugène venant le jardin.

— Voulez-vous, dis-je aux dames, — c'est toujours Cabet qui parle, — que je le contrarie pour vous faire rire ?

Arrêtons-nous ici. L'aspect de cette phrase me force à une courte digression. (La suite à un prochain numéro.)

tir par la porte de gauche.
Un membre monte à la tribune et élève de nouvelles réclamations au milieu du bruit qui va toujours croissant.
M. le président : Je répète que trois des secrétaires se sont prononcés pour l'adoption des conclusions de la commission et trois contre...
Une voix : Vous aviez dit quatre pour les conclusions de la commission.

M. le président : Et j'ajoute, moi, que je suis dans le doute. On va voter au scrutin de division.
Le scrutin de division a lieu. Un assez grand nombre de membres s'abstiennent de voter. Le résultat du scrutin est proclamé en ces termes : Votants, 706; majorité absolue, 354. Pour l'adoption des conclusions de la commission, 337 contre 369. Les conclusions de la commission sont rejetées. (Exclamations.)
M. Carnot, ministre de l'instruction publique : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un projet de décret portant ouverture d'un crédit de un million destiné à augmenter, pour le deuxième semestre de 1848, le traitement des instituteurs primaires.

M. le président : Voici l'ordre du jour de lundi : à dix et onze heures réunion de divers comités. Séance publique à une heure. Scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée. (Ah ! Ah !)

A trois heures réunion dans les bureaux pour la nomination de six vice-présidents et de trois secrétaires...
Une voix : Il n'y a que deux secrétaires à nommer.
M. le président : Il y en a trois. Il y en a d'abord deux à nommer en remplacement de MM. Lafayette et Degeorge, désignés par le sort; un troisième est à nommer en remplacement de M. Lacrosse qui vient de donner sa démission. (Agitation). En suite, reprise de la séance publique : indication du résultat des nominations effectuées dans les bureaux.

Exposés des motifs des propositions suivantes : proposition de M. Kœnig, relative au remplacement militaire; proposition de M. Henri Didier, relative aux pouvoirs administratifs en Algérie; proposition de M. Couvreur, relative à des travaux à reprendre sur la place de Longres; proposition de M. Randoing, relative à l'industrie des étoffes en laine; proposition de M. Alcan, tendant à encourager les associations; proposition de M. Lemaire (du Nord), relative à l'uniforme de la garde nationale.

La séance est levée à six heures.

PARIS, 4 juin 1848.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

— La police ayant fait, il y a deux jours, une descente à la gare, chez un ouvrier accusé de vol, a découvert chez lui quelques papiers qui le compromettent gravement dans l'affaire du 15 mai, et entr'autres une liste de vingt individus que le parti désignait pour être envoyés à la guillotine.

— Depuis que Barbès et les autres accusés du 15 mai sont renfermés à Vincennes, et surtout depuis la dernière tentative d'évasion de Barbès, tous les officiers de la garnison du fort ont reçu l'ordre de ne pas s'absenter pendant la nuit. La moitié des troupes composant la garnison est occupée à faire des patrouilles continuelles.

— Le banquet à 25 c. qui devait avoir lieu aujourd'hui a été remis au dimanche 11 juin.

— On annonce que de nouvelles conventions commerciales vont être contractées entre le bey de Tunis et le gouvernement de la République française.

— Le bruit s'est répandu qu'un représentant du peuple devait adresser des interpellations au gouvernement au sujet des révélations qui ont été faites lors du procès d'Astéma, jugé dernièrement à Toulouse. On sait que ces révélations avaient pour but d'établir que des émeutes avaient eu lieu à l'instigation du commissaire général du département de la Haute-Garonne.

— Il est question de réorganiser, d'une manière complète, les bureaux de la Mairie de Paris.

— Un journal a fait le relevé des candidats qui se présentent aux suffrages des électeurs de la Seine, et il en a compté 167. Ce chiffre est bien au-dessous de la vérité; car on s'accorde à dire que les candidats sont beaucoup plus nombreux qu'aux élections générales du 25 avril. Or, dans une seule des sections du 6^e arrondissement, le procès-verbal des premières élections portait déjà 364 noms de candidats. Ce qui semble indiquer qu'il y a eu plus de 700 candidats portés dans les 14 arrondissements de la Seine. Beaucoup de candidats n'avaient qu'une seule voix, la leur sans doute, ou le nombre de suffrages représentant le cercle de leurs parents et de leurs amis.

— Nous sommes en mesure d'annoncer que le procès relatif au complot du 15 mai sera jugé par la cour d'assises de la Seine, séant au lieu ordinaire de ses audiences.

— La loi qui défend la mise en vente des couteaux-poignards et des armes prohibées est encore en vigueur; cependant des armes de toute nature étaient exposées en vente dans les boutiques et sur la voie publique.

Le préfet de police, M. Trouvé-Chauvel, vient de donner des ordres pour que ses agents tiennent la main à l'exécution des lois qui interdisent la vente des armes prohibées.

— Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine a reçu des gardes nationales des villes ci-après désignées, des adresses de félicitations à la garde nationale de Paris et de la banlieue, à l'occasion des événements du 15 mai dernier.

De Lyon et la banlieue, Munster et grande vallée de Munster (Haut-Rhin), Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), Roubers-sur-Canche (Pas-de-Calais), Lons-le-Saulnier (Jura), Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), Saint-Avoid (Moselle), Stoswiler (Haut-Rhin), Cahors, Saint-Claude (Jura), Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), Angoulême, Pontivy (Morbihan), Bouillet (Charente), Tarbes, Saint-Etienne (Loire), Longeau (Haute-Marne), Salles-Lavauguyon (Haute-Vienne), Grandville (Manche), Aire (Pas-de-Calais), Saint-

Esprit (Landes), Lamballe (Côtes-du-Nord), Tonnay (Charente), le Bourg-du-Péage (Drôme), Blamont (Meurthe), Valence, Seveux (Haute-Saône), Damblain (Vosges), Chauny (Aisne), Bellac (Haute-Vienne), Vimoutiers (Orne), Cajarc (Lot), Bayeux, Saintes, Nérac (Lot-et-Garonne), Montpellier, du canton de la Salle (Gard), Soudorgues (Gard), La Charité (Nièvre), Martihues (Bouches-du-Rhône), Saint-Glic (Jura), Tader (Côtes-du-Nord), Simorre (Gers), Fontenoy-le-Château (Vosges), Ventron (Vosges), Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), Doullens (Somme), Belfort (Haut-Rhin), Longwy (Moselle), Dax (Landes), Jarnac (Charente) et Boiville (Vosges).

La garde nationale de Lyon a joint l'offrande d'un drapeau à son adresse à la garde nationale de la Seine, à la garde nationale mobile et à l'armée.

Affaire de Cécile Combettes. — Pourvoi du frère Léotade.

Le frère Léotade s'était pourvu, on se le rappelle, contre l'arrêt de condamnation de la cour d'assises de la Haute-Garonne qui l'a frappé. Son pourvoi vient d'être rejeté. (Conclusions de M. l'avocat général Noguier. Plaidant, M^e Béchard.)

— Mercredi soir, la plupart des journaux ont reçu de la Commission du pouvoir exécutif la communication suivante :

« Nous pouvons annoncer d'une manière positive que, dans la séance de vendredi, la Commission du pouvoir exécutif fera présenter à l'Assemblée nationale des projets de décrets sur les attroupements et sur l'affichage. Ces projets eussent été présentés dès demain, s'il y avait eu séance. »

Les deux projets dont il était question dans cette note officielle n'ont point été présentés hier comme on l'avait annoncé; ils ne l'ont point été aujourd'hui, et il paraît que décidément ils ne seront pas soumis à la sanction législative.

Nous ne reproduirons pas tous les bruits qui circulaient à ce sujet sur les bancs de l'Assemblée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la présentation de ces deux projets qui avait été arrêtée en Conseil, a été l'objet d'une nouvelle délibération, et que sur cette question comme sur celle relative à la demande en autorisation des poursuites, le même revirement a eu lieu dans la majorité du Conseil.

— M. le général Baraguay-d'Hilliers a déposé hier l'amendement suivant sur la proposition relative à la croix de la Légion-d'Honneur :

« Le symbole de la République, liberté, égalité, fraternité, remplacera l'effigie placée actuellement sur la décoration de la Légion-d'Honneur. »

— La commission du pouvoir exécutif nous communique l'avis suivant :

La commission du pouvoir exécutif aux maires et aux travailleurs.

Citoyens,

Les ateliers nationaux de Paris sont encombrés.

L'ouvrage manque aux cent mille ouvriers qui y sont enrôlés.

Les mesures sont prises pour faire cesser cette situation qui pèse tout à la fois sur l'intérêt général et sur l'intérêt particulier.

Ces mesures ne peuvent recevoir leur exécution qu'autant que l'accès aux ateliers nationaux sera complètement fermé à tous les ouvriers sans ouvrage qui partent des départements et se dirigent sur Paris.

En conséquence,

La commission du pouvoir exécutif invite les citoyens maires de toutes les communes de France à ne délivrer de passeports aux travailleurs de ces communes qu'autant qu'ils justifieraient qu'à leur arrivée à Paris ils trouveront un travail ou une existence assurés.

La commission adresse la même invitation aux travailleurs eux-mêmes.

Tous les travailleurs qui, nonobstant ces avertissements, se présenteraient aux barrières sans moyens d'existence, seront immédiatement renvoyés aux communes d'où ils sont partis, conformément à la loi.

Les travaux de l'agriculture offrent maintenant des débouchés à tous ceux qui veulent vivre en travaillant.

Se diriger sur les villes où le travail industriel manque, serait donc sans excuse.

Les membres de la commission du pouvoir exécutif,

F. ARAGO, GARNIER-PAGÈS, MARIE,

LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN.

Le secrétaire PAGNERRE.

N. B. Les citoyens préfets devront immédiatement faire imprimer et afficher cet avis dans toutes les communes.

— Nous avons annoncé les poursuites dirigées par le citoyen Landrin, procureur de la République, contre l'auteur et l'imprimeur de l'affiche intitulée : *Candidature de Joinville*. Une saisie a été pratiquée chez Mme Lacombe; on y a saisi plusieurs exemplaires de cette affiche. On s'est également transporté chez M. Viguié, chez lequel on a trouvé deux lettres qui le félicitaient de cette manifestation.

Des poursuites ont été également dirigées contre l'auteur et l'imprimeur d'une brochure ayant pour titre : *Lettre d'Henri V à l'Assemblée nationale*, et dans laquelle on lui fait dire ceci : « Pourquoi n'arriverais-je pas à l'Assemblée nationale ? »

— La candidature de M. Thiers était affichée hier soir en ces termes :

« Citoyens,

« LE BESOIN :

« 1^o Des ex-lois de septembre;

« 2^o Des bastilles;

« 3^o Des grands discours;

« 4^o Des émeutes réactionnaires;

« 5^o Et des autres roueries gouvernementales, se faisant généralement sentir,

« Nommons M. THIERS !!! »

— Le ministre des travaux publics a ordonné que la liquidation de compte des ateliers nationaux pendant la gestion de

M. Emile Thomas sera soumise à une commission composée de MM. Roy, l'Eveillé, Gonssollin.

— Le comité des travailleurs a commencé hier son enquête sur le sort des travailleurs.

— En faisant mention, dit la *Gazette des Tribunaux*, de la prévention d'assassinat qui s'élevait contre le sieur Riancourt, ex-sous-commissaire du Gouvernement provisoire au Havre, nous avons dit que cet individu s'était réfugié en Belgique. Depuis lors M. le ministre de la justice s'était adressé au Gouvernement belge pour réclamer son extradition qui avait été accordée; mais, dans l'intervalle, Riancourt, qui avait sans doute été averti, a réussi à gagner la frontière de Prusse, d'où il est passé à Aix-la-Chapelle. Dans cette dernière ville, les agents détachés à sa poursuite ont perdu sa trace. On présume cependant qu'il se serait rendu à Hambourg, où il se serait embarqué sous un faux nom pour l'Amérique du Sud.

— Un journal du cap de Bonne-Espérance, du 1^{er} avril, contient l'extrait suivant de la *Gazette de Sainte-Hélène* :

« A LOUER, le tombeau de Napoléon, au plus offrant (by tender.) »

— En vertu d'ordonnances de la Chambre du conseil du tribunal de la Seine, la liberté a été rendue hier à un certain nombre de personnes qui, impliquées dans l'instruction relative à l'attentat du 15 mai, ont justifié par des témoignages que leur conduite ne pouvait pas être incriminée.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

Par arrêté de la commission du pouvoir exécutif, en date du 2 juin, ont été nommés :

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Carré, président du tribunal de Tours, en remplacement de M. Gabaille, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

Procureur-général près la cour d'appel de Rouen, M. Desseaux, premier avocat-général à la même cour, en remplacement de M. Senard, dont la démission est acceptée;

Premier avocat général à la cour d'appel de Rouen, M. Blanche, avocat-général à la même cour, en remplacement de M. Desseaux, appelé à d'autres fonctions;

Deuxième avocat-général à la cour d'appel de Rouen, M. Vanier, substitut du procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Blanche, appelé à d'autres fonctions;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône, M. Leroyer, avocat, en remplacement de M. Boyssset, appelé à d'autres fonctions.

— On lit dans le *Phare de la Manche* à Cherbourg du 1^{er} juin :

La frégate à hélice la *Pomone*, de 44 canons, commandée par le capitaine de vaisseau Favin-Lévêque, est partie subitement lundi après-midi, en vertu d'un ordre transmis par le télégraphe dans la matinée. Elle se rend à Brest, où elle ralliera d'autres bâtiments qui doivent, comme elle, aller renforcer l'escadre de l'amiral Baudin dans la Méditerranée.

— Les recettes du chemin de fer de Paris à Orléans, pour la semaine finissant le 30 mai, sont de 173,211 f., dont 88,320 f. 10 cent. pour les voyageurs et 84,890 f. 90 cent. pour les marchandises.

Les recettes de la semaine correspondante de 1847 étaient de 203,567 f. 96 c.

La recette totale, du 1^{er} janvier au 30 mai 1848, est de 5,839,590 f. 56 c.

— Les recettes du chemin de fer du centre, pour la semaine finissant le 29 mai, sont de 43,037 f. 51 c., dont 29,077 f. 20 c. pour les voyageurs et 13,960 f. 11 c. pour les marchandises.

La recette totale depuis le 1^{er} janvier au 30 mai 1848, est de 1,220,355 f. 80 c.

— La commission du pouvoir exécutif arrête :

Le château des Tuileries est provisoirement placé sous l'autorité exclusive du général Clément Thomas, commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

— Par arrêté du ministre des finances, les bâtiments de la mairie de la ville de Castres (Tarn) pourront recevoir les marchandises déposées en exécution des décret et arrêté précités.

— Par un arrêté du ministre des finances, M. Chappuis, sous-directeur à la division du mouvement général des fonds, a été nommé secrétaire général des finances.

— On lit dans la *Révolution de 1848* :

M. Paulin Niboyet, fils de M^{me} Eugénie Niboyet, directrice du journal la *Voix des Femmes*, et rédacteur lui-même de cette feuille, vient d'être nommé, sur la recommandation de M^{me} de Lamartine, consul aux îles Sandwich. Avec lui disparaîtra le seul représentant du sexe masculin dans la rédaction de la *Voix des Femmes*.

LE MÉNAGE DU ROI DE NAPLES.

Il y a des instincts qui trompent rarement.

D'après ce que nous connaissons de la vie privée du roi de Naples, nous nous étions dit : Nous ne garderons jamais rien ensemble.

Qu'on nous permette de rappeler une des espiègleries de ce facétieux monarque. Elle fit grande sensation à l'époque où elle eut lieu.

C'était du vivant de sa première femme.

Un soir qu'il y avait réunion au palais, Ferdinand s'approcha de la reine et la pria de chanter.

La reine y consent, s'approche du piano et va s'asseoir, quand son aimable mari retire brusquement le siège qu'il lui présentait.

La reine tombe à la renverse.

« Retirons la chaise à Falempin pour qu'il se flanque, etc. »

Ferdinand se pâme de rire ; l'épouse indignée se relève. « Je croyais être unie à un roi, s'écrie-t-elle, et je m'aperçois que j'ai épousé un lazzarone ! »

A peine a-t-elle achevé ces mots, qu'elle reçoit de son noble époux un soufflet... royal.

Cette scène de portefaix amena un *casus belli* entre le royaume de Naples et l'Espagne qui avait à cœur de venger son infante outragée.

La reine apaisa tout, se montra résignée et mourut de chagrin, la pauvre femme !

Que vous en semble ?

Le lazzarone sanguinaire du 15 mai ne tient-il pas toutes les promesses du mari lazzarone ? (Le Pamphlet.)

EXTRÉMEUR.

ANGLETERRE. — LONDRES, 3 juin 1848. — Aujourd'hui un conseil de cabinet a eu lieu au Foreign-Office.

— Les jurés qui ont condamné M. John Mitchell reçoivent des lettres anonymes les plus menaçantes ; on jette même des pierres dans leurs carreaux : un jeune homme a été arrêté pour ce fait. M. John Mitchell est traité avec douceur ; on lui a donné des livres, du papier, des plumes et de l'encre. Spill Irland est gardée comme une place de guerre et mise à l'abri d'un coup de main. Les factionnaires et les postes sont doublés. L'autorité a cru devoir adopter, encore hier, des précautions, par suite des avis qui lui ont été donnés que les chartistes étaient décidés à se réunir sur plusieurs points. Leur objet est d'entretenir l'agitation et de laisser la police. L'autorité a défendu expressément toute procession. Dans une réunion de confédérés Irlandais, lord John Russell a été qualifié de vampire. M. William a dit que les confédérés Irlandais s'armaient, que les chartistes s'organisaient de telle façon que sous peu, ces classes organisées pourraient, dans un moment voulu, disposer en un instant et faire mouvoir 500,000 hommes en armes.

On mande de Dublin, à la date du 1^{er} juin, que M. Mitchell vient de partir pour les îles Bermudes, où il doit subir sa peine.

SAXE. — LEIPSIK. — La deuxième chambre des Etats a rejeté le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, et a décidé qu'elle ne s'occuperait pas d'un nouveau projet. Ainsi la seconde chambre ne répondra pas au discours du roi.

SAINT-PÉTERSBOURG, 18 mai. — On annonce, d'après une source digne de foi, que l'empereur a le projet de donner une nouvelle organisation politique à son vaste empire.

POLOGNE. — VARSOVIE, 25 mai. — Toutes les personnes qui ont pris la fuite sont soumises à une instruction judiciaire. Il y a soixante noms sur la liste des proscriptions. Les ouvriers Allemands israélites sans ouvrage sont renvoyés.

NOUVELLES LOCALES.

— M. Auberthier a adressé la lettre suivante à différents journaux de la localité.

Aux Électeurs du Rhône.

Citoyens,

« Une indisposition assez sérieuse pour me tenir alité pendant plusieurs jours, m'a obligé de demander un congé, afin de me rendre aux eaux d'Uriage. Il n'a fallu rien moins qu'un ordre formel des médecins pour m'arracher aux travaux de l'Assemblée nationale, au moment où ils arrivent à leur plus haute importance, et le regret que j'en éprouve n'est pas la moindre de mes souffrances ; ce qui l'augmente, c'est que j'ai l'honneur de faire partie de la commission du travail, où mon expérience pratique et l'ardeur de mon dévouement aux intérêts des classes ouvrières ne seraient peut-être pas sans utilité.

« J'espère qu'un prompt rétablissement de ma santé me permettra de me retrouver avant la fin du mois à mon poste, pour ne plus le quitter ; et je m'efforcrai, par un redoublement de zèle, de compenser une interruption forcée, de mériter la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer.

« Salut et fraternité,

AUBERTHIER.

« Représentant du Rhône.

« Croix-Rousse, 4 juin 1848. »

— Depuis qu'il a été établi un garde-fous sur le chemin des Étroits, la plus grande partie des voitures qui empruntaient le pont de la Mulatière et le quartier Perrache pour se rendre dans l'intérieur de la ville, passe aujourd'hui par la Quarantaine et le pont Tilsit.

Le péage exigé sur le pont de la Mulatière est onéreux

pour les voituriers. Ils préfèrent, afin de l'éviter, se condamner à un assez long détour.

Le quartier Perrache se ressent vivement de l'abandon où il est laissé, et ses habitants devraient prendre l'initiative d'une pétition au Gouvernement et solliciter le libre passage du pont de la Mulatière.

— Avant-hier dans quelques bataillons de la garde nationale qui se sont réunis pour la reconnaissance d'officiers supérieurs, il a été annoncé qu'à l'avenir le *rappel* ne serait plus battu que pour les prises d'armes générales ; mais que pour les gardes ordinaires et les piquets, les tambours battraient l'Assemblée. On a immédiatement exécuté cette sorte d'appel pour l'instruction des citoyens présents.

— A partir du lundi 3 juin, les citoyens qui n'ont pas encore reçu leurs cartes, pourront les retirer, jusqu'au moment de l'élection, à la mairie, bureau des listes électorales depuis dix heures du matin.

Pour les votes on peut se servir de bulletins imprimés.

— Un détachement de la 4^e compagnie du 4^e escadron du train des équipages militaires venant de Paris, doit arriver à Lyon, le 18 juin, pour y tenir garnison.

— Nous trouvons dans la *Réforme* l'adresse suivante ; nous ignorons complètement quelles en sont les signatures :

AU CITOYEN CAUSSIDIÈRE.

Les habitants de Lyon.

Citoyen,

Il est de ces familles privilégiées qui ont le bonheur et l'honneur de compter parmi elles des victimes mortes au service de la liberté. La vôtre, citoyen Caussidière, est de ce nombre. Un de vos frères a été tué sur l'autel de l'émancipation, en combattant pour l'émancipation ; en avril 1834, dans l'église des Cordeliers, des séides inhumains l'ont assassiné sous les yeux du Christ, et votre sœur, à cette même époque, fuyait la France pour échapper à la commune persécution : son crime était d'avoir fait de la charpie pour les blessés et d'avoir ainsi soulagé nos frères. Votre père, vieux soldat de la République, vous tous deux n'avez-vous pas été incarcérés et condamnés par les juges de Louis Philippe, par la cour des pairs ? En février 1848, n'étiez-vous pas au grand combat ? Depuis, n'avez-vous pas été dans vos fonctions si importantes, alors si difficiles, probe, énergique et dévoué ? Préfet de police, n'avez-vous pas, sans effusion de sang, fait de l'ordre dans le désordre ? Représentant du peuple, vous avez pris rang parmi ses défenseurs ; vous vous êtes assis près des démocrates républicains de la veille. Dans l'un comme dans l'autre, le pays vous a jugé ; il a dit que vous aviez bien mérité ; vos frères de Lyon vous en félicitent. Après une tentative insensée, après une journée de folie, par une honorable susceptibilité, vous avez résigné vos fonctions. En donnant votre double démission, vous avez accompli un devoir, c'est vrai ; car nous disons comme vous que c'en est un pour un homme d'honneur de ne pas endurer un soupçon.

Préfet de police, vous avez été remplacé ; représentant du peuple, les électeurs décideront, et si la réaction, si audacieuse aujourd'hui, était assez puissante pour amener l'ingratitude, vos amis et nombreux adhérents politiques vous crieraient encore : Courage, Caussidière ! la République a besoin de défenseurs ! ton cœur et tes bras sont pour toujours à la démocratie ! les républicains veillent sur toi !

Salut et fraternité.

VOS FRÈRES ET AMIS DE LYON.

(Suivent les signatures.)

— M. Marigné, maire de la Guillotière, a arrêté les changements suivants dans les noms des rues et places de cette commune :

N ^{os} d'ord.	Noms anciens.	Noms nouveaux.
1	Place Louis XVI.	Place Béranger.
2	Cours Morand.	Cours Morand.
3	Cours Trocadéro.	id.
4	Cours Vitton.	id.
5	Cours Bourbon.	Cours l'Egalité.
6	Quai Joinville.	Quai Napoléon.
7	Avenue des Martyrs.	Avenue de la Concorde.
8	Place des Repentirs.	Place de la Fraternité.
9	Rue Madame.	Rue Molère.
10	Rue Monsieur.	Rue Bertholet.
11	Rue d'Orléans.	Rue Cuvier.
12	Rue de Condé.	Rue Marceau.
13	Rue d'Enghien.	Rue Labédoyère.
14	Rue de Chartres.	Rue Dupont.
15	Rue Louis-le-Grand.	Rue Hoche.
16	Rue Henri IV.	R. Mouton-Duvernét
17	Rue des Trois-Rois.	Rue Championnet.
18	Rue du Monument.	Rue Fénélon.
19	Rue de Bonald.	Rue Bellefond.
20	Place St-Louis.	Place de la Liberté.
21	Cours de Brosses.	Cours d'Austerlitz.

— M. le commissaire de la République dans le département du Rhône vient de faire afficher, à Lyon et dans le dé

partement, l'avis de la commission du pouvoir exécutif invitant les citoyens maires de toutes les communes de France à ne délivrer de passeports aux travailleurs qu'autant qu'ils justifieraient qu'à leur arrivée à Paris ils trouveront un travail ou une existence assurés.

— On lit dans le *Journal de Vienne* :

« Dans la nuit du 27 au 28 mai, des voleurs se sont introduits dans une maison appartenant à M. Laforest, Démophile, propriétaire à Villeurbanne et notaire à Lyon, et lui ont volé dans son étang une traine, instrument de pêche, et deux lignes, le tout estimé 180 fr. »

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies de Lyon, pendant le mois de mai dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :

636 balles ou parties d'organsin, pesant ensemble net, kilog.	63,255
571 id. de trame, id.	27,440
152 id. de grège, id.	15,512
57 id. de soies diverses, id.	2,500
35 part. de bobines pleines ou vides, id.	256
00 id. de laine, id.	...

1211 numéros placés. Poids total, kilog. 106,541
Lyon, le 3 juin 1848.

SOIES. — AUBENAS, 5 juin. — La pluie, qui n'a cessé de tomber jusqu'à midi, a rendu notre marché tout-à-fait nul. Nous ne connaissons qu'une seule partie de soie de 40 kil., vendue à 51 fr. 40 c. le kil.

Mercredi, à Joyeuse, il s'est fait peu de chose ; la jolie marchandise était rare et tenue à un prix inabordable. On offre toujours de 29 à 51 fr. pour les belles soies.

Les vers seront à peu près tous montés sur la bruyère dans le courant de la semaine prochaine, dans nos localités. On n'entend aucune plainte. En général la récolte sera abondante, mais on craint qu'il y ait peu d'acheteurs, vu la rareté de l'argent.

C'est un malheur pour nos contrées ; car c'est là le principal revenu des petits propriétaires.

On parle du prix des cocons à raison de 2 fr. 50 le kilog. Cependant des achats ont eu lieu déjà à 2 fr. le kilog. pour quelques chambrées ; mais c'est là, sans doute, un fait exceptionnel nécessité par le besoin d'argent et qui ne doit pas influer sur les cours qui, il faut l'espérer, seront plus élevés. La feuille du mûrier s'est vendue à Aubenas à 8 fr. les 50 kilog.

Romans, 5 juin. — Au dernier marché il s'est vendu une partie de soie de 50 kilog. à 28 francs le kilog. en qualité moyenne.

Les vers à soie seront montés cette semaine ; la récolte promet toujours d'être abondante. On ne parle que vaguement des prix des cocons : les uns disent qu'ils vaudront 2 francs 50 centimes le kilog. ; d'autres, 3 francs ; mais rien de certain encore.

A Marseille les transactions se réduisent à quelques balles pour la réexportation. Aucun arrivage marquant n'est venu augmenter le dépôt dont le chiffre s'élève à 14,000 balles environ. Il s'est vendu :

5 balles Syrie	9 et 10 fr. le 1/2 kilog.
7 id. Doupion	7 fr. 50
3 id. Brousse	12 fr. (Cour. de la Drôme)

VALENCE. — Le bruit se serait répandu que l'état des finances de la ville de Valence nécessiterait la suppression, pour un certain temps, des écoles gratuites fondées par notre administration municipale. Nous sommes allés aux renseignements et nous sommes heureux d'affirmer que ces bruits n'ont aucun fondement. Le conseil municipal est, au contraire, disposé à soutenir ces écoles de tout son pouvoir et à leur donner de plus en plus du développement.

Avis. — Le consul général soussigné porte à la connaissance des sujets de S. M. le roi de Sardaigne et des autres Italiens protégés par le roi Charles-Albert, que le passage gratuit pour Nice et Gènes, que les administrations des bateaux à vapeur de Marseille, ont bien voulu leur concéder pour quelque temps a cessé, et qu'à l'avenir il ne leur sera accordé que moyennant paiement aux termes du tarif.

Signé JULES DORIA.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Avis divers.

EN VENTE

à la librairie générale de Guilbert, rue Puits-Gaillot, 5.

DÉMOCRATIE (de la) en Amérique, par Alexis Tocqueville, membre de l'Institut. 12^e édition, revue et augmentée d'un Examen Comparatif de la Démocratie aux Etats-Unis et en Suisse. 4 vol in-8° 1848. 20 fr.

CONSTITUTION FRANÇAISE depuis 1789 jusqu'à et y compris les décrets du Gouvernement provisoire de 1848, suivies de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, par L. Tripiet, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit. 1 vol. in-12, format Charpentier, 3 fr.

THÉS DE CHINE.

Magasin spécial de thés, rue Louis-le-Grand. Thés pour déjeuners, pour soirées, etc.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

FACTEURS LYONNAIS.

TRANSPORT ET AFFICHAGE D'IMPRIMÉS Pour les villes de Lyon, la Guillotière, les Brotteaux, Vaise et la Croix-Rousse.

BUREAUX : A LYON, RUE D'ALGERIE, 2, A L'ENTRESOL. L'Administration des Facteurs Lyonnais se charge :

De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des Avis, Circulaires, Mémoires, Lettres de faire part, BILLETS de garde, Cartes de Visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc. ;

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des Affiches ;

Du transport des Journaux, des Brochures, des Feuilles périodiques, etc., etc. ;

De la rédaction des Annonces et Réclames ; De l'insertion et de l'abonnement à tous les Journaux français et étrangers.

Enfin, l'Administration met à la disposition

du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cours de Brosses, 8, au premier, à la Guillotière.

Le sieur MAIRE, domicilié à Vaise, route du Bourbonnais, 48, au 1^{er}, informe le public qu'il traite les Maladies du carreau chez les enfants, dépôt de lait, calus, douleurs sciatiques, hydro-pisie, Rhumatismes les plus invétérés. Il est muni de nombreux certificats de gens domiciliés à Lyon, attestant les guérisons de toutes les maladies ci-dessus.

GYMNASSE CIVIL

Aux Brotteaux, rue Tronchet, 18, et à Perrache, rue Puits-d'Ainay, 5 bis.

Le Directeur de ces établissements vient d'ouvrir, à l'usage des exercices de la Garde nationale, un Cours de Théorie pratique, qui sera professé par d'anciens instructeurs de l'armée. On y enseignera les principes d'Instruction pour le commandement, les mouvements d'exercices à la baïonnette, la course des Tirailleurs, et en général tous les exercices des Chasseurs de Vincennes.

L'étendue, l'aspect et la belle situation de ces établissements permettent de donner à cette entreprise tous les développements jugés utiles aux exercices physiques.

Le cours de gymnastique doit être suivi avec toute l'assiduité possible. Les élèves pourront, en se formant en société, réaliser une notable économie.

On trouve, dans l'établissement des Brotteaux, un tir au pistolet et des leçons d'escrime.